

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1- Conclusion du contrat. Le contrat est considéré comme conclu lorsque REFRION déclare accepter la commande par l'envoi d'une confirmation écrite. Les clauses introduites par l'acheteur et venant modifier ou compléter les présentes conditions générales de vente et de livraison ne sont considérées comme valables qu'après avoir été expressément acceptées par REFRION, toujours par notification écrite. Le Client déclare avoir pris acte du contenu des présentes conditions générales de vente et de livraison envoyées avec les confirmations de commande et imprimées sur les factures émises par REFRION, et les accepter dans leur intégralité et sans réserve. 5 jours après l'envoi de la confirmation, aucune modification de commande ne pourra être prise en compte ; en cas d'annulation, le client sera obligé de payer le montant total de la commande.

2 – Prix. Le prix de vente est indiqué dans la confirmation de commande. Sauf accord contraire, il est exprimé en euros, par unité de produit, et toujours hors TVA, hors frais d'emballage éventuels et hors frais de transport. Les prix stipulés ne deviennent définitifs qu'à l'acceptation de la commande. Tout droit, taxe, impôt et autre exigé pour les livraisons en dehors du territoire national du vendeur est à la charge de l'acheteur. Au cas où le vendeur serait tenu à s'en acquitter, l'acheteur devra les lui rembourser sur présentation des documents correspondants. Tous les frais bancaires devront être payés par l'acheteur.

3 – Paiements. Les modalités de paiement sont stipulées dans la confirmation de commande et les paiements doivent être effectués auprès de la banque indiquée sur la facture. Le non-respect des conditions de paiement convenues déterminera l'application, à la somme due, des intérêts moratoires calculés sur la base du taux prévu par l'art. 5 du Décret Législatif italien 231/2002. Refrion aura cependant la faculté de suspendre et/ou de refuser, en totalité ou en partie, la livraison des marchandises faisant l'objet de la commande, si les garanties de solvabilité du Client viennent à manquer ou sont susceptibles de venir à manquer.

4 – Documents. Tous les documents, papier ou électroniques, dessins, données et informations, devant être remis au Client, restent la propriété exclusive de REFRION. Toutes les informations concernant le savoir-faire et/ou des brevets et/ou des brevets pour modèle ornemental dont Refrion est titulaire ou licenciée, ainsi que les autres informations commerciales et entrepreneuriales, dont le client aura connaissance dans le cadre de toute négociation et de l'exécution du contrat, sont réputées confidentielles et ne peuvent être utilisées soit directement, soit indirectement par le client, que dans les limites nécessaires pour la bonne exécution du contrat, ni être communiquées à des tiers. Les données confidentielles incluent les informations concernant les installations, les moyens de production et les autres biens de l'entreprise Refrion, ainsi que les modèles et l'organisation de la production et les services fournis par Refrion, les initiatives commerciales, la clientèle, la gestion et les résultats de l'entreprise, les relations avec les tiers et ainsi de suite. Le client s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité de ces informations y compris à l'égard de son personnel et de ses employés et sous-traitants afin d'assurer leur protection.

5 – Caractéristiques des produits. REFRION se réserve le droit d'apporter toute modification jugée opportune sans altérer les caractéristiques fondamentales des produits.

6 – Livraisons, transport et emballage. Les conditions de livraison sont conformes à celles stipulées dans la confirmation de commande. Elles sont toujours purement indicatives et n'engagent en rien la responsabilité de Refrion, sauf accord écrit préalable. La livraison est réputée effectuée lorsque les produits sont livrés par Refrion au transporteur auprès de ses locaux pour être transmis au client. Refrion se réserve le droit d'émettre une facture en bonne et due forme au moment même de la préparation des marchandises. Si le client refuse de recevoir les produits mis à sa disposition selon les modalités prévues ci-dessus, Refrion aura quoi qu'il en soit droit au paiement du prix stipulé. En cas de non retrait des produits dans un délai de cinq jours à compter de la date de leur mise à disposition, Refrion aura le droit de déposer les produits dans un entrepôt, aux risques et aux frais du client. Refrion se réserve le droit de prolonger les délais de livraison, sans être tenue au paiement de quelque indemnité que ce soit dans les cas suivants : a) cas de force majeure comme à titre d'exemple des grèves, un manque ou une insuffisance d'énergie, un incendie dans les entreprises de Refrion et/ou tout autre circonstance non imputable à Refrion ; b) une défaillance, des inexactitudes ou des retards de la part du client au niveau de la transmission des informations nécessaires pour l'exécution de la commande ; c) toute modification acceptée par Refrion après la réception de la commande ; d) des difficultés d'approvisionnement en matières premières. La livraison au Client, au transporteur ou à la personne chargée du transport comporte automatiquement le transfert du risque de détérioration partielle ou totale au Client. Aucun retard de livraison ne pourra donner lieu à des sanctions, des dommages et intérêts, au paiement d'intérêts, à la résiliation, même partielle, du contrat contre Refrion. Dans le cas où Refrion devrait retarder la livraison des produits par rapport à la date prévue, à la demande du client ou pour une raison lui étant même indirectement imputable, tous les coûts supplémentaires, comme par exemple de stockage, de manutention, de transport, etc., sont à la charge de l'acheteur. Sauf accord contraire par écrit, les produits sont livrés départ usine-DDU Incoterms 2010 et voyagent toujours aux risques et périls du client. La marchandise préparée pour la date convenue est réputée comme appartenant au client à partir de ce même jour, et par conséquent elle est considérée en dépôt auprès de l'usine REFRION jusqu'à son retrait. Toute assurance des produits pendant le transport est à la charge du client. Le client est responsable du dédouanement des produits et de toute opération s'y rattachant, ainsi que du paiement des droits et des taxes de douane. Refrion effectue l'emballage pour l'envoi des Produits de la manière jugée la plus appropriée et n'est en aucun cas responsable de tout dégât, bris, détérioration et perte pouvant se produire après la livraison au transporteur. Les emballages sont effectués selon l'expérience utilisateur, sous réserve de demandes spécifiques de la part du client, qui doivent être spécifiquement formulées par écrit dans la commande et formellement approuvées par Refrion. Toute réclamation ou contestation résultant ou liée au transport et/ou aux opérations complémentaires et/ou survenue par la suite, devra être présentée uniquement par le client contre le transporteur ou tout tiers responsable. Refrion est déchargée de toute responsabilité en cas de perte et anomalie des produits causées par un transport ou une manipulation non précise. Toute anticipation des coûts de transport, d'assurance de la part de Refrion, sous réserve de recours contre le client, ne modifie pas le lieu de livraison et de transfert de propriété, qui demeure toujours celui de la livraison des marchandises au transporteur.

7 – Garantie et responsabilité.



Refrion S.r.l.

Vicolo Malvis, 1 - 33030 Flumignano di Talmassons (UD) ITALIA
Tel. +39 0432 765533 - Fax +39 0432 765574 - info@refrion.com
C.F. e P.IVA IT 03094850231 - Iscritta al reg. Imprese di Udine - Cap. Soc. 1.000.000 i.v.

refrion.com

7.1. La marchandise est garantie sans vices et non-conformités. Le Client est tenu de signaler sous forme écrite et documentée tout vice ou Non-Conformité au plus tard 8 jours après la livraison pour tout vice évident et au plus tard une semaine après la constatation de défauts non évidents. Passé ce délai, la garantie prendra fin immédiatement. La garantie prend effet à la date de facturation et a une durée de 24 mois. À l'exception des composants électriques et électroniques, pour tous les autres produits, composants ou leurs pièces, le client aura droit à la réparation ou à la fourniture uniquement du composant non conforme (dans le cas où il ne serait pas réparable) à la seule discrétion de Refrion et sans frais supplémentaires... (transport, retraitements ...) ni indemnités. Dans le cas des composants électriques et électroniques comme les ventilateurs, régulateurs, interrupteurs, onduleurs ou leurs parties pour lesquels le Client a signalé en temps utile un défaut sous forme écrite et documentée, Refrion garantira la fourniture « franco lieu de destination DDP Incoterms 2010 » uniquement du composant électrique non conforme sans aucun coût supplémentaire ni indemnité. Le client devra quoi qu'il en soit mettre le matériel à disposition de Refrion si celle-ci, à sa seule discrétion, en demande la restitution dans un délai de 90 jours à compter de l'envoi du composant de rechange afin de pouvoir procéder aux analyses. Si le résultat documenté des analyses, devait révéler que le défaut a été causé par le non-respect des dispositions de ce paragraphe 7.2 ou si suite à une demande de restitution du matériel défectueux dans les délais mentionnés ci-dessus, le client n'effectue pas la restitution du composant défectueux, les coûts du matériel et tous les frais accessoires engagés lui seront automatiquement facturés. Toute réclamation concernant une seule livraison de marchandises ne dispense pas l'acheteur de l'obligation de retirer la quantité de marchandise restante dans les limites de la commande ou de l'engagement.

7.2. Exclusions : aux termes du présent article 7, la garantie ne s'applique pas en cas de :

- expédition du produit, et en tout cas lorsque, au moment de la livraison, le Client n'a pas fait de réserves par écrit (pour les livraisons franco lieu de destination).
- utilisation inadéquate du produit.
- non-respect des recommandations de Refrion en ce qui concerne l'installation, le fonctionnement, l'utilisation, l'entretien et la maintenance du produit.
- produit modifié par le Client ou par d'autres personnes en dehors du cadre d'application des instructions de Refrion, sans autorisation formelle reçue de la part de Refrion.
- Si pas précédemment convenu, dommages provoqués par corrosion

Sans préjudice des dispositions des points ci-dessus, Refrion ne peut être tenue responsable pour tout dommage direct et/ou indirect résultant ou pour tout manque à gagner de la part du client. Quoi qu'il en soit, la responsabilité de Refrion ne pourra jamais aller au-delà du montant du prix du produit défectueux.

8 – Retours commerciaux. Refrion n'accepte aucun retour sans l'avoir préalablement autorisé. Tout retour devra être identifié sans équivoque par le numéro du document Refrion aussi bien sur l'emballage de la marchandise renvoyée que sur le document d'expédition. Le non-respect de ces

conditions implique le renvoi automatique de la marchandise à l'expéditeur et la facturation des coûts.

Tout retour autorisé devra être effectué uniquement franco de port à notre entrepôt (par les moyens choisis par le client) ; sauf accord écrit contraire, le matériel défectueux devra parvenir auprès de nos entrepôts au plus tard 30 jours après la réception du matériel de remplacement. La marchandise appartenant au client et destinée à Refrion voyage aux frais et risques de l'expéditeur. La marchandise faisant l'objet du retour devra être emballée avant d'être envoyée à Refrion, de manière à ce qu'elle ne puisse subir aucun dommage pendant le transport. Si, à la réception, Refrion constate que l'emballage n'est pas adapté et/ou que la marchandise a pu subir des dommages pendant le transport, elle signalera immédiatement le problème au client et ne procédera à aucune autre analyse, traitement ou au déchargement, sans réponse écrite du client.

9 - Attribution de compétence. Tout litige relatif à cet achat/vente même s'il survient avec des personnes étrangères ou au sujet de biens provenant de l'étranger est régi par la législation Italienne en vigueur dans ce domaine et est de la compétence exclusive du Tribunal de Udine, tout autre Tribunal étant exclu.

10 - Traitement des données personnelles. En acceptant la commande le client confirme expressément avoir pris connaissance et compris la fiche d'information sur le traitement des données personnelles adopté par le groupe REFRION conformément au Décret Législatif italien 196/2003.

Le Client déclare avoir lu et approuvé les présentes conditions, rappelées au verso de la confirmation de commande avec laquelle elles se complètent mutuellement, en approuvant tous les points qu'il contient et sur lesquels il exprime spécifiquement son consentement.